



**COMMUNE
DE GRENAY**

2026-119

La Maire de la ville de Grenay,

Vu le Code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux par la société Rotel chez SIG Image en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux effectués par la société Rotel chez SIG Image, Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod à BIDART (64210) dans le cadre de création réparation réseau électrique souterrain à 15B rue Ansart, la circulation sera restreinte. Ces dispositions sont applicables à partir du 06 août 2026 et pendant 30 jours calendaires.

Article 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux. Cette signalisation consiste en :

- une interdiction de stationner,
- une interdiction de dépasser,
- une vitesse limitée à 30 km/h.
- une circulation alternée par feux tricolore

Article 3 : La société Rotel devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services de la mairie de Grenay et Monsieur le commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENAY
Le 15 juillet 2026

La Maire,
Daisy DUVEAU

